

Décision n° 20230614-1 relative à la composition du conseil d'administration du Cnous

Publié le 15 juin 2023, Mis à jour le 15 juin 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret du 04 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

DECIDE,

Article 1 :

Sont nommés membres consultatifs au Conseil d'administration du Cnous :

- Emmanuel PARISIS, directeur général du Crous de Lille, titulaire ;
- Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris, suppléant ;
- Sandrine CLOAREC, directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie, titulaire ;
- Bénédicte CORVAISIER-DROUARD, directrice générale du Crous de Grenoble-Alpes, suppléante ;

Article 2 :

La décision 202303021 est abrogée.

Fait à Vanves,

Le 14 juin 2023

La Présidente du CNOUS

Dominique MARCHAND